

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

Le vingt décembre deux mil dix-huit à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de SAINT-BEAUZIRE se sont réunis sur convocation en date du 13 décembre 2018 adressée par M. Jean-Pierre HEBRARD, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs ARNAUD David, BASSE Corinne, BRESSON Severine, DAUZAT Christian, FOURNIER Michel, GARCIA Amélia, HEBRARD Jean-Pierre, LAURENDEAU Patrick, MORAND Sandra, PASCANET Serge, PARET Christine, ROUGIER Mireille, SOUBEYROUX Valérie.

Pouvoirs : M. CHABRIER Michel à Mme SOUBEYROUX Valérie
M. JENTHON Thierry à M. DAUZAT Christian
Mme SALA Géraldine à M. LAURENDEAU Patrick
Mme DE SOUSA Sandra à M. FOURNIER Michel
Mme BARGHOUT Christine à M. HEBRARD Jean-Pierre

Absent : M. QUANTIN Hugues

Secrétaire de séance : Mme Christine PARET

Secrétaire administrative : Mme Catherine BRIFFOND

ORDRE DU JOUR :

- Tarifs municipaux au 1er janvier 2018
- Surtaxe de l'assainissement au 1^{er} janvier 2019
- Questions diverses

TARIFS MUNICIPAUX AU 1er JANVIER 2019

M. le Maire propose que les tarifs municipaux en vigueur en 2018 soient reconduits au 1^{er} janvier 2019.

QF = R/N avec R (revenu imposable 2017) et N (nombre de part)			
CANTINE	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3
	QF < 6667	6667 < QF < 8575	QF > 8575
Classe maternelle et CP			
Enfants St Beauzire	2.55 €	3.00 €	3.47 €
Enfants extérieurs			3.87 €
Classes CE1, CE2, CM1, CM2			
Enfants St Beauzire	2.74 €	3.18 €	3.68 €
Enfants extérieurs			4.14 €
Enseignants			5.11 €
Personnel municipal			4.25 €
Fourniture panier repas dans le cadre d'un Plan d'Accueil Individualisé	Dédution de 1.60 € sur tarif		
Enfant de Saint-Beauzire dont les familles sont bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active, de l'Allocation supplémentaire d'invalidité et de l'allocation de solidarité spécifique 1.00 €			

Pénalités :

- Si l'enfant est inscrit et absent au repas :
 - 2 € pour la tranche 1
 - 3 € pour les tranches 2 et 3
- si l'enfant est présent et non inscrit et en sus du prix du repas:
 - 2 € pour la tranche 1
 - 3 € pour les tranches 2 et 3

GARDERIE / ETUDES SURVEILLEE

TRANCHE 1					
	GARDERIE MATIN	GARDERIE SORTIE LIBRE	TAPS	Etude dirigée garderie sortie libre	GARDERIE SORTIE LIBRE
MENSUEL	Gratuite	10,00 €	Gratuit	12,00 €	10,00 €
OCCASIONNEL	Gratuite	1,00 €	Gratuit	1,50 €	1,00 €

TRANCHE 2 et 3					
	GARDERIE MATIN	GARDERIE SORTIE LIBRE	TAPS	Etude dirigée garderie sortie libre	GARDERIE SORTIE LIBRE
MENSUEL	Gratuite	16,00 €	Gratuit	18,00 €	16,00 €
OCCASIONNEL	Gratuite	1,50 €	Gratuit	2,00 €	1,50 €

Les tarifs ci-dessus sont applicables pour un enfant. Ils sont diminués de moitié pour le 2ème enfant et gratuit pour le 3ème.

Une pénalité de 10 € sera appliquée lorsque l'enfant sera récupéré après 18h30.

DROIT DE PLACE	Résidents	Non-résidents
½ journée au moins	1.10 €	2.20 €
1 jour	2.20 €	4.40 €
Commerçants occasionnels		11.00 €
Emplacement au mois		44.00 €

PHOTOCOPIES ET IMPRESSIONS	ESPACE CULTUREL ET MAIRIE		ESPACE CULTUREL	
	Noir et blanc		couleur	Couleur association
Recto A4	0.15 €		0.30 €	0.15 €
Recto verso A4	0.30 €		0.60 €	0.30 €
Recto A3	0.30 €		0.60 €	0.30 €
Recto verso A3	0.60 €		1.20 €	0.60 €
Gratuité pour les personnes inscrites à Pôle emploi (pour tous documents dans le cadre de recherche d'emploi)				
FAX au secrétariat de mairie : 0.30 € la feuille				
INTERNET à l'Espace Culturel : gratuit				
Numérisation à l'Espace Culturel : 0.30 € la feuille				

PARTICIPATION ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PAC)	
Maison individuelle	500.00 €
Installation agricole	500.00 €
Lotissement ou habitat groupé	500.00 € Par maison individuelle (participation demandée au lotisseur au moment du raccordement)
Habitat collectif (à partir de 2 logements par immeuble)	300.00 € par logement
Locaux artisanaux, industriels, de service, de bureaux ou commerces :	
- de 0 à 100m ² de surface de plancher	500.00 €
- de 101 à 500m ² de surface de plancher	750.00 €
- de 501 à 1000m ² de surface de plancher	1000.00 €
- au-delà de 1000m ² de surface de plancher	1500.00 €
Hôtels	150.00 € par chambre

LOCATION SALLE DES FETES + HALL	
	Caution 1000.00 €
Habitants de la commune	
1 jour de semaine	120.00 €
1 jour fin de semaine (Samedi/dimanche)	150.00 €
2 jours fin de semaine (Samedi au dimanche)	250.00 €
Extérieurs à la commune	
1 jour de semaine	330.00 €
1 jour de fin de semaine (Samedi/dimanche)	400.00 €
2 jours fin de semaine (Samedi au dimanche)	600.00 €
Matériels supplémentaires	
1 table	1.00 €
1 chaise	0.20 €
caution	100.00 €

JARDINS COMMUNAUX	
Jardins d'environ 150m ²	10.00 €
Jardins d'environ 300m ²	20.00 €

CIMETIERE		
Dépositaire		
Par jour à partir du 31ème jour		0.50 €
Concessions		
30 ans	1m ²	50.00 €
	2m 50	100.00 €
	5m 00	200.00 €
50 ans	1m ²	90.00 €
	2m 50	180.00 €
	5m 00	360.00 €
Colombarium		
15 ans		200.00 €
30 ans		360.00 €
50 ans		600.00 €
Porte		100.00 €

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

SURTAXE DE L'ASSAINISSEMENT AU 1^{er} JANVIER 2019 :

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il convient de fixer pour l'année 2019 le montant de la surtaxe d'assainissement revenant à la commune et rappelle que l'année précédente cette surtaxe s'élevait à 1.20 € HT le m³:

Il propose que le montant soit fixé à 1.20 € HT le m³ pour 2019.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décident de fixer pour 2019, la surtaxe d'assainissement à 1.20 € HT par m³ d'eau consommé.

VOTE : **Pour** à l'unanimité des présents.

QUESTIONS DIVERSES :

❖ Marché de gaz naturel

le Conseil Départemental après appel d'offre a retenu et reconduit GAZ DE BORDEAUX au tarif de 21.33 € HT le Mwh.

En 2017, ce tarif était de 17.68 € HT et en 2015 de 24.74 € HT.

Mais il nous informe que les charges supportées par chaque membre vont augmenter telles la Taxe Intérieure sur la consommation de Gaz Naturel qui impacte le taux de TVA puisqu'elle est éligible à taux plein dans le cadre de la Contribution Climat Energie et la création d'un coût réglementaire de stockage.

❖ Règlement Général de Protection des Données (RGPD)

La Communauté d'Agglomération RLV propose d'engager une démarche commune et de créer un groupement de commandes.

❖ Cahier de doléances

Il est en place au secrétariat de mairie, à ce jour deux personnes ont déposé des propositions.

❖ Sports et musique dans les écoles

Jusqu'à la rentrée 2019, l'enseignement de ces deux matières sera assuré et financé entièrement par la Communauté d'Agglomération RLV sur l'ancien territoire de la Communauté de communes Limagne d'Ennezat.

A compter de la rentrée 2019, ces activités seront à la charge des communes qui recevront une compensation de la part de RLV qui mettra à disposition les enseignants. Ainsi, en conservant le même service, il en coûtera à la commune de l'ordre de 4 754 € pour un montant total actuellement estimé par année scolaire à 30 752.70 € alors que jusque-là ce coût était nul.

❖ **Etude Diagnostique assainissement**

Le Conseil Départemental nous a accordé une subvention de 8 989.20 €. L'Agence de l'Eau devrait faire part de sa participation en début de l'année 2019.

❖ **Travaux d'adduction d'eau**

La SIAEP est en train de changer la conduite d'eau desservant le Domaine des Grands Champs et la Pégoire suite à des fuites à répétition qui atteignaient jusque-là 22m³/jour.

La commune en profite pour réaliser l'enfouissement des réseaux secs : électricité et Télécom pour un montant de 14 235 €. Cela permettra d'une part de conserver une haie de plus de 200m de long dans laquelle disparaissaient les réseaux filaires et donc menacée de disparition et d'autre part de supprimer 17 poteaux.

❖ **Travaux rue des Dômes**

Madame Severine BRESSON demande quelle est la nature des travaux actuellement en cours rue des Dômes. Monsieur Patrick LAURENDEAU répond qu'il s'agit de remplacement de bordures de trottoir endommagées qui sont source d'infiltration et à terme de détériorations importantes des trottoirs et de la chaussée.

Monsieur Michel FOURNIER ajoute quelques précisions d'ordre technique quant à la nature et à la conséquence de ces détériorations qu'il convient d'anticiper.

❖ **PLUi**

M. le Commissaire Enquêteur a rendu un avis défavorable qui sera en ligne sur le site internet de RLV.

Dans son rapport, il souligne notamment la consommation excessive des terres agricoles comme le déclassement de certaines parcelles jusque-là constructibles.

Un nouveau comité de pilotage sera organisé par RLV courant janvier 2019.

❖ **Assainissement**

M. Serge PASCANET demande si l'encart concernant l'assainissement paru dans le dernier bulletin municipal concerne Puy-Chany.

Monsieur le Maire répond que Puy-Chany n'était pas en assainissement collectif, seules sont concernées dans l'immédiat les habitations branchées au réseau collectif ayant fait l'objet d'un contrôle.

Dates à retenir :

Vendredi 21 décembre 2018 : marché de Noël

Lundi 24 décembre 2018 à 14h : vente du poulailler Chalut

Mercredi 9 janvier 2019 à 18h : CLECT à RLV

Jeudi 10 janvier 2019 à 19h : vœux du Maire

Lundi 14 janvier 2019 à 18h : conférence sur l'eau

Jeudi 31 janvier 2019 à 20h 30 : conseil municipal

Fin de séance : 21h 40